

---

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

---

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Economie de proximité et relations agriculture, alimentation et territoire</b>	<b>114</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 15 octobre 2019,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer

**ENTENDU** Christophe DOUGE, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIERE, Eric THOUZEAU, Lydie BERNARD, Eric TOURON

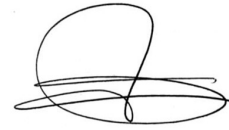
Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 520 000 € d'autorisations de programme, de 56 000 € d'autorisations d'engagement et de 11 200 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 114 « Economie de proximité et relations

agriculture, alimentation et territoire ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Elu absent : Marguerite LUSSAUD (Non inscrite)

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs